

Le lundi 23 mars 2026 marquera certaine une date importante dans la gestion du commerce inter-frontalier entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. C'est en effet, ce jour-là que les Postes de contrôle juxtaposés (PCJ) de Laleraba, à la frontière de ces pays, ont été rendus fonctionnels. Les Autorités ivoiriennes représentées par le préfet du département de Ouangolodougou, Touré Djamatigui, et le sous-préfet de Kaouara, Coulibaly Ngolo, ont fait l'heureux constat, le mardi 24 mars, par la prise de service des agents de l'administration ivoirienne en charge des contrôles transfrontaliers : Gendarmerie nationale, Police, des Eaux et Forêts, Services vétérinaires, d'hygiène et de santé.

Autres témoins, un comité comprenant l'Observatoire de la fluidité des transports (OFT), représenté par Gbané Souleymane, et l'Office ivoirien des chargeurs (OIC), partie prenantes dans la facilitation des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les autres pays ; la Direction générale de Scanning Systems, entreprise concessionnaire des PCJ (avec, entre autres, le Dga, Wilfried Flottes de Pouzoll, le Représentant Résident au Burkina Faso, Mané Albert, la Directrice de la Stratégie et du Développement, Mme Rabet Saran Diané, le Secrétaire général, Toure Tenina, le Directeur des systèmes d'information (DSI) Effouehi Saturnin, et le Conseiller Chargé des Relations Publiques et de La Facilitation, Jonas Lago.

Les PCJ de Laleraba sont dirigés par Gnagné Judicaël. Ils sont construits sur une emprise de 15 ha, et dotés d'équipements technologiques de dernière génération tels que des scanners à rayon X haute intensité pour camions de marchandises et les bagages de voyageurs, aux normes de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en matière de «frontières intelligentes». Un système moderne qui permet de simplifier et dématérialiser l'ensemble des opérations et formalités. Selon le chef de Bureau des douanes de Ouangolodougou, le Lieutenant-Colonel Aka Kouassi Pierre, «le Bureau a été déporté dans sa totalité sur le site de Laleraba pour accomplir les mêmes formalités qui se faisaient à Ouangolo». Ce qui représente un véritable

À quelques jours de l'échéance du 31 mars 2026, la Direction Générale des Impôts hausse le ton et somme les micro-entrepreneurs de passer à la caisse. Dans un communiqué signé de son Directeur général, Ouattara Sié Abou, l'administration fiscale rappelle que le paiement de la première fraction de l'impôt annuel constitue un «délai de rigueur». Passé cette date, place aux pénalités.

Derrière cette injonction, une réalité plus rugueuse. Celle d'un tissu économique dominé par l'informel, où la majorité des microentreprises survivent dans des marges étroites, souvent loin des standards administratifs. En exigeant le respect strict des dispositions de l'article 36 de l'annexe fiscale 2026, l'État affiche sa volonté de discipliner une base fiscale encore largement sous-exploitée. Mais à quel prix ?

Car si la réforme se veut structurante, elle intervient dans un contexte économique tendu. Inflation persistante, accès limité au financement, pression concurrentielle accrue : pour nombre de petits opérateurs, l'échéance fiscale apparaît moins comme un devoir citoyen que comme une contrainte supplémentaire. «Délai de rigueur», martèle l'administration. Sur le terrain, le mot résonne comme une mise en demeure.

Dans ce bras de fer feutré entre l'État et les micro entrepreneurs, l'enjeu dépasse la simple collecte d'impôts. Il touche à la crédibilité même de la politique fiscale ivoirienne. D'un côté, un gouvernement en

Ouverture des Postes de contrôle juxtaposés de Laleraba

Le pari gagné de Scanning Systems



gain de temps. Tout ce dispositif permet de fluidifier les échanges transfrontaliers entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso par une facilitation des procédures dans un cadre confortable et sécurisé.

«Cette étape importante va conduire à l'opérationnalisation véritable des PCJ, afin de pouvoir atteindre l'objectif de fluidité dans les contrôles et dans les échanges entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et d'une manière générale entre les pays de l'UEMOA », s'est réjoui Touré Djamatigui.

Les PCJ de Laleraba, vont avoir un impact positif direct sur les populations de la région du Tchologo. «Cette ouverture des PCJ marque une étape très importante dans la mise en œuvre de notre mission qui est de faciliter les échanges entre nos Etats et assurer la libre-circulation des personnes et des biens. Nous avons constaté une collaboration très étroite entre les différents services de contrôle. Ce qui présage déjà de bonnes dispositions pour la facilitation des échanges», a renchéri Gbané Souleymane, responsable du Pôle Facilitation,

représentant le Secrétaire général de l'OFT. Le Dga de Scanning Systems, Wilfried Flottes de Pouzoll, a qualifié de «journée historique» ce démarrage des activités : «Nous nous engageons avec cette infrastructure à assurer un passage fluide aux frontières. L'ensemble des contrôles entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso se fera de façon coordonnée avec plus de sécurité et moins de tracasseries pour les usagers».

Premiers bénéficiaires des installations, les transporteurs expriment un ouf de soulagement devant de nouvelles pratiques qui viennent mettre fin au désordre et à la perte de temps. Hamed Doumbia de la Confédération des Syndicats de conducteurs routiers d'Afrique de l'Ouest (CSCRAO) a pris l'engagement de sensibiliser ses camarades à avoir les documents et titres de transport à jour et au complet.

Les acteurs ivoiriens souhaitent que les agents des administrations du Burkina Faso les rejoignent très bientôt sur le site, afin que les PCJ de Laleraba aient leur pleine et entière fonctionnalité. Ce sera alors la concrétisation d'un atout majeur pour le corridor Abidjan-Ouaga, l'un des plus importants d'Afrique de l'Ouest et qui sera au cœur d'un Forum régional organisé par l'Union Européenne à Abidjan. Comme le rappelle Jonas Lago : «Nous nous réjouissons que la Côte d'Ivoire accueille les acteurs et décideurs du monde entier en matière de commerce et des transports qui viendront pour voir comment améliorer le système de transport et le commerce régional».

Pour rappel, en ligne avec le programme de facilitation des échanges de l'UEMOA, les PCJ regroupent en un seul lieu les services de contrôle de deux pays frontaliers, en vue de fluidifier les flux de trafic des marchandises et des personnes aux postes frontières. Ils émanent de l'ambition d'améliorer le commerce intra-africain et d'accélérer l'intégration économique.

J-S LIA

Impôts en Côte d'Ivoire

La pression fiscale s'accroît sur les microentreprises



quête de ressources pour financer ses ambitions économiques et sociales ; de l'autre, une base contributive fragile, peu préparée à une formalisation accélérée. La menace de sanctions, explicitement brandie, s'inscrit dans cette logique de fermeté. Le Livre de Procédures Fiscales prévoit un arsenal de pénalités que l'administration n'hésite plus à rappeler. Mais cette stratégie coercitive comporte un risque : celui de renforcer la défiance et d'encourager davantage encore le repli dans l'informel, plutôt que l'adhésion au système.

DJÈ ABEL